

**Le mardi 20 mai 2025**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Victoriaville tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville de Victoriaville, le mardi 20 mai 2025, à 17h30.

Sont présents : la conseillère Chantal Moreau et les conseillers Benoit Gauthier, Patrick Paulin, Alexandre Côté, Yanick Poisson, Marc Morin, Yannick Fréchette, Michael Provencher et James Casey, sous la présidence du maire, M. Antoine Tardif.

Sont également présent : M. Yves Arcand, directeur général, Mme Rosane Roy, greffière et M. Raoul Pascal, directeur général adjoint

---

**275-05-25****MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à l'adoption d'une résolution modifiant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Victoriaville;

**ATTENDU QUE**, en conformité avec les dispositions de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 609-10-24 établissant, pour l'année civile 2025, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Victoriaville;

**ATTENDU QU'**il y aurait lieu de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Victoriaville en changeant la date de la séance ordinaire du mois de juin 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Yanick Poisson, appuyée par le conseiller Patrick Paulin, il est résolu à l'unanimité de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Victoriaville pour l'année civile 2025, de manière à ce que la séance ordinaire du conseil municipal prévue le lundi 2 juin 2025, à 18 h, soit plutôt tenue le lundi 9 juin 2025, à 18 h.

**276-05-25****INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ANTENNES DE RADIOCOMMUNICATIONS ET DE RADIODIFFUSION SUR LE TERRITOIRE DE VICTORIAVILLE**

**ATTENDU QUE** Bell projette l'installation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire de Victoriaville;

**ATTENDU QUE** Bell s'est entendu avec le propriétaire du lot numéro 3 434 610 du cadastre du Québec pour la construction d'une tour de type monopole de 30 mètres sur ce terrain;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

**ATTENDU QUE** la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme;

**ATTENDU QUE** le site visé constitue le site de moindre impact pour la municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Bell;

**ATTENDU QUE** la Ville est favorable au projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion soumis par Bell et projeté sur le lot numéro 3 434 610 du cadastre du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Marc Morin, appuyée par la conseillère Chantal Moreau, il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande telle que proposée.

#### **277-05-25**

#### **ACQUISITION DE PIÈCES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DIVERSES POUR L'ANNÉE 2025**

**ATTENDU QUE** la Ville de Victoriaville a procédé à un appel d'offres public concernant l'acquisition de pièces d'aqueduc et d'égouts diverses pour l'année 2025, les soumissions reçues se résumant comme suit :

J.U. Houle Ltée	88 785,67 \$
Saint-Germain Égouts et Aqueducs inc.	88 501,50 \$

**ATTENDU QUE** la plus basse soumission est conforme, soit celle de Saint-Germain Égouts et Aqueducs inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Yannick Fréchette, appuyée par le conseiller Michael Provencher, il est résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Saint-Germain Égouts et Aqueducs inc., pour un montant de 88 501,50 \$, taxes non incluses, concernant l'acquisition de pièces d'aqueduc et d'égouts diverses pour l'année 2025, le tout selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres et de la soumission soumise datée du 29 avril 2025, et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Lachapelle, à retenir les services de cette entreprise.

#### **278-05-25**

#### **ACQUISITION DE PIÈCES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS EN FONTE POUR L'ANNÉE 2025**

**ATTENDU QUE** la Ville de Victoriaville a procédé à un appel d'offres public concernant l'acquisition de pièces d'aqueduc et d'égouts en fonte pour l'année 2025, les soumissions reçues se résumant comme suit :

J.U. Houle Ltée	100 289,67 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	90 189,50 \$

**ATTENDU QUE** la plus basse soumission est conforme, soit celle de Saint-Germain Égouts et Aqueducs inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Benoit Gauthier, appuyée par le conseiller Alexandre Côté, il est résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de St-Germain Égouts et Aqueducs inc., pour un montant de 90 189,50 \$, taxes non incluses, concernant l'acquisition de pièces d'aqueduc et d'égouts en fonte pour l'année 2025, le tout selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres et de la soumission soumise datée du 29 avril 2025, et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Lachapelle, à retenir les services de cette entreprise.

**279-05-25****AUTORISATION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1454-2022 ÉDICTIONT UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC POUR UNE AIDE FINANCIÈRE OU UN CRÉDIT DE TAXES**

**ATTENDU QUE** la Ville de Victoriaville doit adopter une résolution afin de signifier son intention de modifier son règlement édictant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière ou un crédit de taxes;

**ATTENDU QUE** cette résolution doit être acheminée à la Société d'habitation du Québec pour obtenir l'autorisation de modifier ce règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Patrick Paulin, appuyée par le conseiller Yanick Poisson, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Victoriaville demande à la Société d'habitation du Québec l'autorisation de modifier le Règlement numéro 1454-2022 édictant un programme municipal complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour augmenter la durée du crédit de taxe de 15 ans à 35 ans.

**280-05-25****ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1608-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1261-2019**

**ATTENDU QU'**à la séance ordinaire du 5 mai 2025, un avis de motion a été donné et dépôt du projet de règlement numéro 1608-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 1261-2019, de manière à définir les dispositions relatives aux conteneurs comme bâtiment principal, à la période autorisée pour le stationnement des véhicules de camping ou les bateaux en cour avant;

**ATTENDU QUE** l'assemblée publique de consultation a eu lieu le mardi 20 mai 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Michael Provencher, appuyée par le conseiller Yannick Fréchette, il est résolu à l'unanimité d'adopter sans changement le second projet de règlement numéro 1608-2025 tel que soumis.

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau de la greffière et accessible sur le site Internet de la municipalité.

**281-05-25****ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1606-2025 DÉCRÉTANT L'EMPRUNT DES SOMMES NÉCESSAIRES EN VUE DE FINANCER LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE DE VERSAILLES**

**ATTENDU QU'**à la séance ordinaire du 5 mai 2025, un avis de motion a été donné et dépôt du projet de règlement numéro 1606-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 8 000 000 \$ en vue de financer l'exécution des travaux de reconstruction des infrastructures sur la rue de Versailles;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été remis à tous les membres du conseil municipal, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement a été mise à la disposition du public au début de la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Patrick Paulin, appuyée par le conseiller Alexandre Côté, il est résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement numéro 1606-2025 tel que soumis par la greffière.

Copie de ce règlement étant disponible au bureau de la greffière et accessible sur le site Internet de la municipalité.

### **282-05-25**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1607-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1581-2024 DÉCRÉTANT L'EMPRUNT DES SOMMES NÉCESSAIRES EN VUE DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE LA RUE DES APPALACHES**

**ATTENDU QU'**à la séance ordinaire du 5 mai 2025, un avis de motion a été donné et dépôt du projet de règlement numéro 1607-2025 modifiant le Règlement numéro 1581-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 1 601 000 \$ en vue de financer les travaux de reconstruction d'une partie de la rue des Appalaches, de manière à augmenter l'emprunt et la dépense autorisée à 2 800 000 \$;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été remis à tous les membres du conseil municipal, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement a été mise à la disposition du public au début de la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Michael Provencher, appuyée par le conseiller James Casey, il est résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement numéro 1607-2025 tel que soumis par la greffière.

Copie de ce règlement étant disponible au bureau de la greffière et accessible sur le site Internet de la municipalité.

### **283-05-25**

#### **FIN D'EMPLOI D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL**

**ATTENDU** la communication donnée de rapports relatifs à des faits et gestes posés par un employé municipal;

**ATTENDU** les reproches présentés;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Patrick Paulin, appuyée par le conseiller Yanick Poisson, il est résolu à l'unanimité d'entériner la fin d'emploi dudit employé municipal, et ce, à compter de la présente résolution.

#### **PÉRIODE DES QUESTIONS**

À 17 h 46, vient ensuite la période des questions prévue à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes.

284-05-25

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 17 h 51, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

ANTOINE TARDIF  
Maire

---

ROSANE ROY  
Greffière